



Le 31 mars 2015

Chers Commissaires,

Révision en cours du BREF Elevage intensif de porcs et de volailles

Les organisations signataires de ce courrier sont inquiètes que le projet de révision du document de référence (BREF) des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) reconnaisse le caillebotis intégral pour les porcs comme une MTD.

Nous sommes conscients que le BREF ne traite pas directement du bien-être des animaux d'élevage mais nous regrettons qu'il ne soit pas suffisamment cohérent avec la législation européenne concernant le bien-être animal. Nous croyons fermement qu'un système - le caillebotis intégral - qui est préjudiciable au bien-être animal et qui rend le respect de la législation européenne sur la protection des animaux impossible ou très difficile, ne devrait pas être reconnu comme MTD. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le caillebotis intégral empêche considérablement la conformité avec les obligations suivantes de la Directive 2008/120/CE concernant les normes minimales pour la protection des porcs.

L'obligation de mettre à disposition des matériaux manipulables efficaces

Annexe I, Chapitre I, point 4 de la Directive dit que les porcs doivent « avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation suffisantes, tels que la paille, le foin, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux ».

Il est extrêmement difficile, peut-être impossible, de mettre à disposition une quantité suffisante de tels matériaux sur caillebotis intégral. En effet, ce point est régulièrement soulevé par des éleveurs qui disent que les matériaux comme la paille tombent dans les ouvertures et risquent de bloquer le système d'évacuation du lisier. En conséquence, nous insistons que le caillebotis intégral ne doit pas être reconnu comme MTD.

L'abandon de la section routinière des queues

Annexe I, Chapitre I, point 8 interdit la section routinière des queues des porcs et impose que les éleveurs doivent, avant de sectionner les queues, d'abord essayer de prévenir la caudophagie en modifiant les conditions d'ambiance ou les systèmes de conduite des élevages « s'ils ne sont pas appropriés ». La recherche scientifique montre que la condition qui comporte le risque le plus élevé de caudophagie est un environnement pauvre sans paille. Le caillebotis intégral conduit presque toujours à un environnement pauvre sans paille.

En effet, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a dit que les facteurs en cause pour la caudophagie incluent : « l'absence de paille, la présence de caillebotis et un environnement pauvre »¹. L'analyse des facteurs de risque par l'EFSA conclut que le caillebotis intégral est le troisième facteur de risque de caudophagie, après un environnement pauvre et le manque de paille longue.² L'analyse qui montre que le caillebotis intégral est le troisième facteur de risque pour la caudophagie apparaît dans l'outil de formation qui a été récemment produit par EUWelNet³, à la demande de la Commission.

Apport de matériaux de nidification pour les truies

La Directive reconnaît que les truies, avant de mettre bas, éprouvent un besoin fort d'aménager un nid avec un substrat approprié. Annexe I, Chapitre II, point B2 de la Directive dit que « au cours de la semaine précédant la mise bas prévue, les truies et les cochettes doivent pouvoir disposer de matériaux de nidification en quantité suffisante à moins que le système d'évacuation ou de récupération du lisier utilisé dans l'établissement ne le permette pas. » Il est donc reconnu que le caillebotis intégral rend difficile ou impossible de fournir des matériaux de nidification appropriés. Il est dès lors évident que le caillebotis intégral n'est pas une « Meilleure » technique, vu qu'il ne permet pas de répondre à un besoin essentiel des truies.

Confort physique et thermique

Annex I, Chapitre I, point 3 de la Directive impose que les porcs doivent « avoir accès à une aire de couchage confortable du point de vue physique et thermique ». Le confort physique et thermique peut seulement être atteint avec une surface déformable et isolée (litière ou matelas). Il ne peut pas être assuré avec du caillebotis intégral.

Conclusion

Ce ne serait pas bénéfique mais incohérent et source de confusion, si du caillebotis intégral était reconnu comme MTD d'un point de vue environnemental alors qu'il rend très difficile voire impossible de respecter la législation européenne de protection des animaux. En effet, d'un point de vue de bien-être animal, le caillebotis intégral est la Pire Technique Disponible. En outre, la reconnaissance du caillebotis intégral comme MTD est en contradiction avec le programme de protection et de bien-être des animaux de l'Union Européenne, qui met l'accent sur la formation.

¹ Scientific Opinion and Report of the Panel on Animal Health and Welfare on a request from Commission on the risks associated with tail biting in pigs and possible means to reduce the need for tail docking considering the different housing and husbandry systems. *The EFSA Journal* (2007) 611, 1-98.

² *Ibid*

³ <https://euwelnetpigtraining.org/Pages/0>

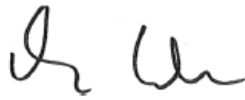
Nous insistons auprès de la Commission pour qu'elle n'accorde pas, dans le BREF, la qualité de Meilleure Technique Disponible au caillebotis intégral pour les porcs de toutes catégories.

Meilleures salutations,



Peter Stevenson

Chief Policy Advisor
Compassion in World
Farming



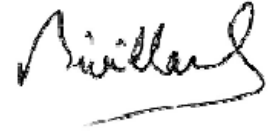
Jeremy Wates

Secretary General
European
Environmental Bureau



Sabine Ohm

European Policy
Officer
PROVIEH VgtM e.V.



**Jean-Claude
Bévillard**

Vice-president
France Nature
environnement



Reinhild Benning

Leitung Agrarpolitik
BUND - Freunde der Erde
Friends of the Earth Germany

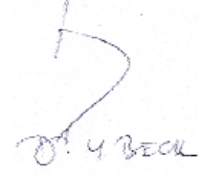


Anne Vonesch
Collectif Plein Air

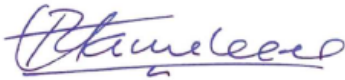


Sophie Hild

Director
La Fondation Droit
Animal, Éthique et
Sciences (LFDA)



Dr Yvan Beck
President
Planète Vie



Reineke Hameleers

Director
Eurogroup for Animals